



1. Dénomination de la fonction

**Pédicure-podologue HUG**

Code fonction

7.04.053

2. But de la fonction

Prévenir, déceler et traiter les affections de la peau, des orteils et des ongles des pieds; confectionner, évaluer et adapter des appareillages visant à améliorer la fonction locomotrice et les douleurs associées.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d/de :

- établir et justifier un bilan podologique ;
- dépister et traiter les affections des pieds, tels que les cors, les durillons, les ongles incarnés ou déformés ;
- connaître et maîtriser les retraitements des dispositifs médicaux ;
- soigner les problèmes de peau, telles que les verrues plantaires, les mycoses ;
- effectuer des massages des pieds ;
- appliquer divers pansements et bandages de protection ;
- dispenser des conseils pour l'entretien du pied et le chaussage ;
- réaliser sur mesure divers appareillages ;
- entretenir des relations et maintenir un échange d'informations avec les autres professionnels de la santé ;
- exécuter des travaux administratifs en relation avec la fonction ;
- participer à des études cliniques ;
- effectuer toute autre activité, en lien avec la fonction, selon les besoins du service.

4. Exigences de la fonction

Diplôme cantonal de pédicure-podologue.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	B	G	B	F	Cl. max. 12
Points	34	5	36	8	32	Total 115